

<https://snetap-fsu.fr/Grenelle-contre-les-violences-conjugales.html>



Grenelle contre les violences conjugales

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : vendredi 30 août 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lutter contre les violences faites aux femmes est un enjeu fort d'égalité. S'engager pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est identifier l'ensemble des phénomènes et des dispositifs qui fabriquent les inégalités et revendiquer des mesures ambitieuses pour les éradiquer. Les violences faites aux femmes nécessitent la mobilisation de tous les acteurs.

Il est indispensable et urgent de se doter de politiques volontaristes, d'un budget à la hauteur de cet enjeu et d'agir à tous les niveaux : à l'école, au travail, dans l'espace public...

Car c'est en considérant les violences faites aux femmes dans leur globalité et leur continuum que nous construirons ensemble une société plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique.

Les mobilisations et notre détermination paient !

Alors que les associations et les organisations syndicales dénoncent depuis longtemps les violences faites aux femmes, les mobilisations récentes, comme celles de MeToo, ont permis de rendre visible l'étendue de ces violences et de faire bouger les lignes. Les actions organisées sur l'ensemble du territoire ont obligé le gouvernement à s'exprimer en annonçant que les droits des femmes seraient une grande cause nationale. Il organise un Grenelle sur les violences conjugales dès le mois de septembre avec des mesures prévues pour la fin novembre.

Quelles solutions ?

Pour éradiquer les féminicides, il faut :

- " un grand plan de détection des violences,
- " que les plaintes de victimes soient saisies et suivies de faits,
- " que la justice bénéficie de moyens et de personnels formés pour que les ordonnances de protection et que les téléphones d'urgence soient attribués,
- " des places d'hébergement d'urgence et des logements,
- " des subventions revalorisées aux associations qui agissent contre les violences faites aux femmes.

La [FSU](#) avec ses militant-es est engagée depuis longtemps pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes : par des formations internes, des publications (notamment le livret sur les violences disponible sur le site de la FSU), par des stages (stage Femmes FSU, Journées intersyndicales...). Dans les mobilisations, elle s'engage avec les collectifs féministes, en particulier avec #NousToutes, pour la journée du 25 novembre. Elle porte aussi les revendications individuelles et collectives des personnels dans toutes les instances ministérielles et à tous les niveaux.

La **FSU** restera vigilante pour que le protocole « Egalité professionnelle entre femmes et hommes dans la Fonction Publique », en particulier son axe 5, soit décliné dans tous les ministères et à tous les niveaux. Elle veille-ra à ce que les mesures décidées dans les plans d'actions bénéficient de moyens importants pour concrétiser les actes.

Pour la FSU, l'ensemble des mesures nécessitent un budget ambitieux. Or, en France le budget alloué aux droits des femmes est de 30 millions d'euros soit 0,0066% du budget total de l'Etat. Lorsqu'on prend en compte les chapitres budgétaires de tous les ministères consacrés à l'Egalité on passe à 440 millions d'Euros. Ce budget, très faible en réalité, présage que les engagements du gouvernement risquent de se cantonner à de l'affichage s'il n'est pas revu très fortement à la hausse.

Fonction publique

La FSU a oeuvré pour renforcer l'axe « violences » dans le protocole Egalité qu'elle a signé. La FSU restera vigilante pour que ce protocole Egalité dans la Fonction publique, en particulier son axe 5, soit décliné dans tous les ministères et à tous les niveaux. Elle veillera à ce que les mesures décidées dans les plans d'actions bénéficient de moyens importants pour concrétiser les actes.

" Tous les agent-es de la fonction publique doivent disposer a minima d'une journée de sensibilisation aux violences par an.

" Des cellules d'écoute et des référent-es égalité, en nombre et formé-es, doivent être déployées sur l'ensemble des territoires, des services et des établissements pour les témoins et les victimes de violences.

" Les personnels enseignant-es doivent bénéficier de modules de formation initiale et continue pour former leurs élèves et détecter les violences.

" La prévention doit commencer dès l'école. Le ministère de l'Education nationale doit financer les trois séances d'éducation à la sexualité obligatoires, mais qui ne sont pourtant pas mises en oeuvre partout. Il doit aussi valoriser tous les projets dans les écoles et les établissements organisés autour des questions d'égalité.

De l'importance du mot "féminicide"

En France 1 femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Trop souvent qualifiés de « drames passionnels », ces crimes doivent être reconnus comme des féminicides. L'Organisation Mondiale de la Santé définit ce terme comme l'assassinat d'une fille ou d'une femme au simple motif qu'elles sont des femmes. En France, les féminicides touchent toutes les classes sociales, toutes les tranches d'âge et toutes les [régions](#). Ils sont un fait social et non un fait divers. La particularité des féminicides par rapport à d'autres meurtres de femmes relève du fait qu'ils sont commis dans un contexte systémique et inégalitaire. Ils sont le fait d'un homme (ou d'un groupe) qui considère avoir le privilège de posséder une femme et d'avoir un droit quasi absolu sur elle. Les féminicides sont reconnus juridiquement dans plusieurs pays d'Amérique latine. Leur donner une existence juridique en France sera aussi un enjeu du Grenelle.



Quelques chiffres :

- " Depuis le 1er janvier 2019, 73 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon,
- " 25 % des femmes de 18 à 29 ans déclarent ressentir de la peur lorsqu'elles sont dans la rue,
- " 86 % des françaises déclarent avoir subi au cours de leur vie au moins une forme d'agression sexuelle,
- " En 2016, 553 000 femmes ont été victimes d'agressions sexuelles,
- " En 2017, 94 000 femmes majeures déclaraient avoir été victimes de viols et/ou de tentative de viol durant l'année,
- " Environ 1 victime sur 10 porte plainte et 1 seule plainte sur 10 aboutira à une condamnation.

[Télécharger le document.](#)